



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le pin d'Alep, un pionnier au nouvel avenir dans la construction.

L'intégration nouvelle du Pin d'Alep dans la norme relative aux règles d'utilisation du bois dans la construction offre de grandes perspectives de valorisation de la forêt méditerranéenne et conclut plusieurs années de travail initiées par les producteurs forestiers régionaux. En réhabilitant l'usage en structure de cette essence emblématique du pourtour méditerranéen, elle ouvre la voie d'un développement économique nouveau par la transformation de ce bois aux qualités remarquables, en permettant de le positionner sur le marché de la construction bois, en plein essor.

L'actualisation de la norme NF B52-001 relative aux règles d'utilisation du bois dans la construction, parue le 14 avril 2018, intègre désormais le pin d'Alep. Elle reconnaît ainsi le matériau de construction de grande qualité qu'il a toujours été.

Utilisé durant 3000 ans pour la construction navale, les charpentes d'édifices religieux et les habitations, ce bois a été oublié au XX^{ème} siècle. Il n'était guère plus désormais utilisé que pour l'énergie ou la trituration (pâte à papier).

À la fois soucieux de disposer des moyens nécessaires à la gestion durable des espaces forestiers méditerranéens, et persuadés de l'intérêt de la valorisation de cette ressource bois abondante, pour le développement économique régional, les producteurs forestiers publics et privés se sont fédérés au sein de France Forêt Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Dans ce cadre, ils se sont engagés en 2014 pour faire reconnaître à sa juste valeur le pin d'Alep, essence autochtone emblématique du littoral méditerranéen, en rendant à nouveau possible son utilisation dans la construction.

Trois années de recherches, d'essais de laboratoire et de mobilisation large des acteurs : 70 entreprises consultées, 800 échantillons prélevés dans tout l'espace Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie et Drôme et testés en laboratoire, ont reconfirmé une résistance mécanique remarquable, répondant aux meilleures exigences de la construction.

Une nouvelle ère s'ouvre pour la forêt méditerranéenne, porteuse de larges perspectives d'emplois productifs, de valorisation paysagère, et d'innovations dans les principes constructifs, au bénéfice au surplus de la réduction de l'empreinte carbone pour la ville du futur.

Contact presse :

France Forêt Provence-Alpes-Côte d'Azur : france-foret-paca@ofme.org

Isabelle Desmartin : 07 77 08 30 59

Denis Revalor : 06 87 19 19 60

France forêt Provence-Alpes-Côte d'Azur regroupe les représentants des propriétaires forestiers de la région (Privé et Communes) et opérateurs pour la gestion (Office National des forêts et Centre National de la Propriété forestière). Elle œuvre à la mise en valeur et à la protection des forêts notamment en contribuant au développement de la filière de production, de récolte, de transformation et de commercialisation des produits forestiers et leur adaptation à la demande.

Sa démarche a reçu le concours financier issu d'un partenariat large réunissant l'interprofession nationale France bois forêt, l'Etat, la Région, les Départements 13 et 83 et la Métropole Aix-Marseille Provence.